

(Traduction)

N° 159

L'Ambassade des États-Unis d'Amérique a l'honneur de rappeler les pourparlers qui ont eu lieu au sujet de la modification de la forme ou du contenu du combustible de la centrale nucléaire H. B. Robinson destiné au programme d'utilisation directe de combustible épuisé de réacteur à eau sous pression dans les réacteurs du programme CANDU (DUPIC).

Dans sa note N° IDN-1126 du 17 avril 1997, le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a proposé que le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique s'entendent, en vertu de l'article XII.E de l'Accord pour la coopération concernant les utilisations civiles de l'énergie atomique entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, signé le 15 juin 1955, modifié et complété, pour changer la forme ou le contenu des matières nucléaires d'origine américaine contenues dans les barres de combustible irradiées provenant de la centrale nucléaire H. B. Robinson dans le but de produire des éléments qui seront irradiés dans un réacteur de recherche, à l'aide d'un procédé de fabrication par voie sèche qui interdit toute prolifération, conformément